

ATSEM (h/f)

Ville de
Cambo-les-Bains



Kamboko Herria

Synthèse de l'offre

| | |
|------------------------------|--|
| Employeur : | COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS Mairie 64250Cambo-les-bains |
| Grade : | ATSEM principal de 1ère classe |
| Référence : | O064200600049391 |
| Date de dépôt de l'offre : | 30/06/2020 |
| Type d'emploi : | Emploi permanent |
| Temps de travail : | Complet |
| Durée : | 35h00 |
| Nombre de postes : | 1 |
| Poste à pourvoir le : | 24/08/2020 |
| Date limite de candidature : | 29/07/2020 |

Lieu de travail :

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| Lieu de travail : | Mairie 64250 Cambo-les-bains |
|-------------------|---------------------------------|

Détails de l'offre

| | |
|---------------------|--|
| Grade(s) : | ATSEM principal de 1ère classe ATSEM principal de 2ème classe |
| Famille de métier : | Education et animation |
| Métier(s) : | Agente / Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant |

Descriptif de l'emploi :

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement aux enfants. En tant que membre de la communauté éducative, il peut être chargé de la surveillance des très jeunes enfants dans les cantines. Il peut aussi avoir des missions d'accueil de loisirs en dehors du domicile parental des très jeunes enfants. En outre, il peut assister les enseignants dans les classes ou établissements accueillant des enfants handicapés

Profil demandé :

- Etre Diplômé du CAP petite enfance.
- Etre titulaire du concours d'ATSEM.

ζ SAVOIRS :

- * Permettre le développement de l'enfant à partir de 2 ans (capacités motrices, socio-affectives et cognitives).
- * Respecter les principes élémentaires d'hygiène et de sécurité.
- * Favoriser l'éveil des enfants en proposant avec l'enseignante des techniques de jeux et des projets éducatifs.
- * Maîtriser parfaitement les techniques d'utilisation des produits phytosanitaires.

ζ SAVOIR-FAIRE :

- * Accompagner l'enfant dans ses apprentissages quotidiens.
- * Aider à l'acquisition de l'autonomie.
- * Assurer la sécurité des enfants.
- * Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.
- * Mettre en oeuvre des techniques de jeux et des activités.
- * Entretien et vérifier les locaux et le matériel mis à disposition des enfants.

ζ SAVOIR-ETRE :

- * Ecouter.
- * Savoir gérer les conflits.
- * Savoir communiquer.
- * Disposer d'un sens de l'organisation.
- * Etre autonome, responsable, discret, patient.

Mission :

1 - Activités principales :

- accueillir avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux ;
- aider l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie ;
- surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants ;
- assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques ;
- aménager et entretenir des locaux et des matériaux destinés aux enfants ;
- transmettre les informations ;
- participer aux projets éducatifs.

2 - Activités spécifiques :

- Lors du temps de restauration scolaire : encadrer les enfants au cours du repas ; mettre en place des activités adaptées au temps du midi.
- Prendre en charge les enfants avant et après le repas, avant et après l'école.
- Accompagner les enfants à la sieste.
- Participer aux temps périscolaires et extrascolaires.

Contact et informations complémentaires :

Poste ouvert aux fonctionnaires et lauréats de concours, à défaut aux agents contractuels, conformément à l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 • Travail seul et en équipe • Pénibilité physique liée à la station debout prolongée • Port de vêtements professionnels adaptés • Manipulation de produits toxiques et de matériels lourds • Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations liées à la fonction. • Peut être amené à travailler le weekend.

Téléphone collectivité :

05 59 93 74 30

Adresse e-mail :

rh@mairie-cambolesbains.fr

Travailleurs handicapés :

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.